

N° 39377-2021/3-ACTS/DAJI

Date du : 22 juin 2021

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

PJ : Un projet de délibération.

Référence : Le procès-verbal du 8 juillet 2021 relatif à l'élection du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie – réf n° 2021-SCAI-55046.

1. Remplacement de M. Louis Mapou

L'élection du 17^{ème} gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a entraîné des mouvements au sein de l'assemblée de la province Sud. Conformément aux articles 118 et 119 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, M. Louis Mapou a cessé d'appartenir à l'assemblée de la province Sud à la suite de sa prise de fonction en qualité de président du gouvernement. Il est ainsi remplacé à la province Sud par la suivante de liste du groupe FLNKS-Sud, Mme Amandine Darras.

M. Mapou ayant été désigné pour représenter l'assemblée de la province Sud, il doit être remplacé au sein des organismes suivants :

| Organisme (et article de la délibération 33-2019/APS) | Type de siège | Remplacement proposé |
|--|---|---|
| Comité de pilotage de Saint-Louis (art. 12) | | M. Aloï시오 SAKO |
| Promosud (art. 21) | Au conseil d'administration | <i>Désignation à la proportionnelle</i> Mme Marie-Line SAKILIA |
| ADRAF (art. 35) | Au conseil d'administration | M. Sylvain PABOUTY |
| | <i>M. Sylvain PABOUTY siège au comité de province</i> | <i>Mme Inès KOUATHE</i> |
| Agence rurale (art. 36) | Au conseil d'administration | Mme Marie-Line SAKILIA |

| | | |
|---|-----------------------------|------------------------|
| Collège Gabriel Païta (Païta Nord) (art. 88) | Au conseil d'administration | Mme Marie-Line SAKILIA |
| Collège Louise Michel (Païta Sud) (art. 102) | Au conseil d'administration | Mme Marie-Line SAKILIA |

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.